

zone
réservée

VILLAGE DE VEX COEUR DU VILLAGE

COMMUNE DE VEX

MISE A L'ENQUETE PUBLIQUE

du 30.11.2018 au 31.12.2018
B. O. N° 48 page
du 30.11.2018

commune de vex
sion, novembre 2018

priod
dayer

dixence 47H . 1950 sion
027 395 10 42 . 079 388 85 70
prioddayer@netplus.ch

COMMUNE DE VEX

ZONE RESERVEE – VILLAGE DE VEX CŒUR DU VILLAGE

BUT DE LA ZONE RESERVEE

1. introduction

Ce rapport a pour but de présenter la nécessité pour la commune de Vex de définir une zone réservée afin de permettre une mise en œuvre d'espaces publics de qualité au cœur du village.

2. but de la zone réservée

La démarche communale

De manière générale, la démarche du Conseil municipal de Vex est de prendre en compte la rareté du sol et donc la nécessité de le gérer au mieux pour en assurer un développement qualitatif et préserver la qualité de vie des habitants.

Dans le cas particulier du village, la qualité spatiale dépend autant des constructions que de l'aménagement de l'espace public. C'est dans cette démarche, qu'un secteur a été identifié pour pouvoir y aménager une nouvelle placette dans le village à distance de la route cantonale. Afin d'aboutir dans cette réflexion et de pouvoir planifier en toute connaissance de cause cette partie du territoire, il est nécessaire de définir une zone réservée.

Jusque dans les années 60, la place du village de Vex se situait à l'amont de la route de la vallée. Toute les ruelles y convergent. C'est le cœur du village à quelques pas de l'église et de la cure. L'embranchement de la route d'Hérémente se situe plus au Sud, hors village.

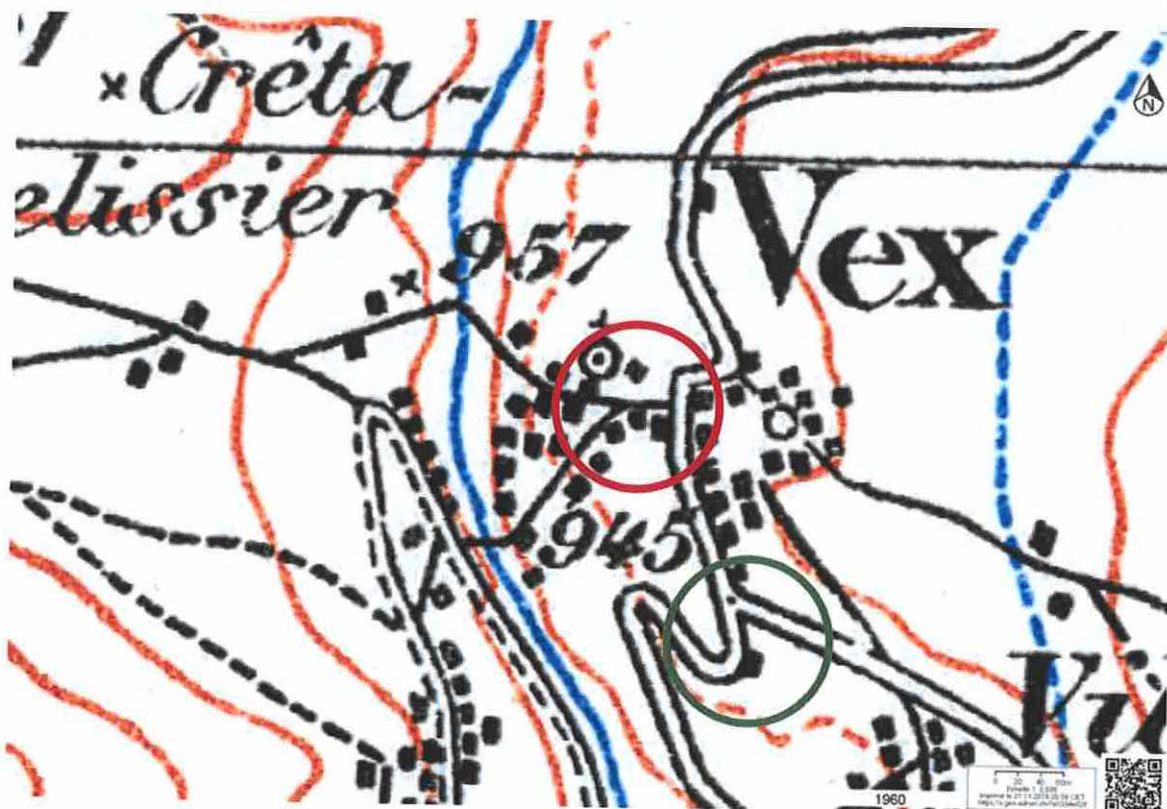


Illustration 1 : la place du village à l'amont de la route de la Vallée (rouge),
l'embranchement de la route d'Hérémence (vert) (<https://map.geo.admin.ch>)



Illustration 2 : la place du village avec la cure et l'église à l'arrière-plan



Illustration 3 : la place du village avant l'aménagement de la route menant à Hérémence



Illustration 4 : L'ancien chemin où sera aménagé la route menant à Hérémence.
Dans l'enfilade, la place du village.

Dans les années 70, l'embranchement pour desservir Hérémente est déplacé au cœur du village. La place devient un carrefour routier. Cette situation se péjore avec l'augmentation du trafic routier. Aujourd'hui, la place du village est coupée par la route et le carrefour routier. Elle est animée mais bruyante. Les qualités initiales de la place ont été largement perdues.

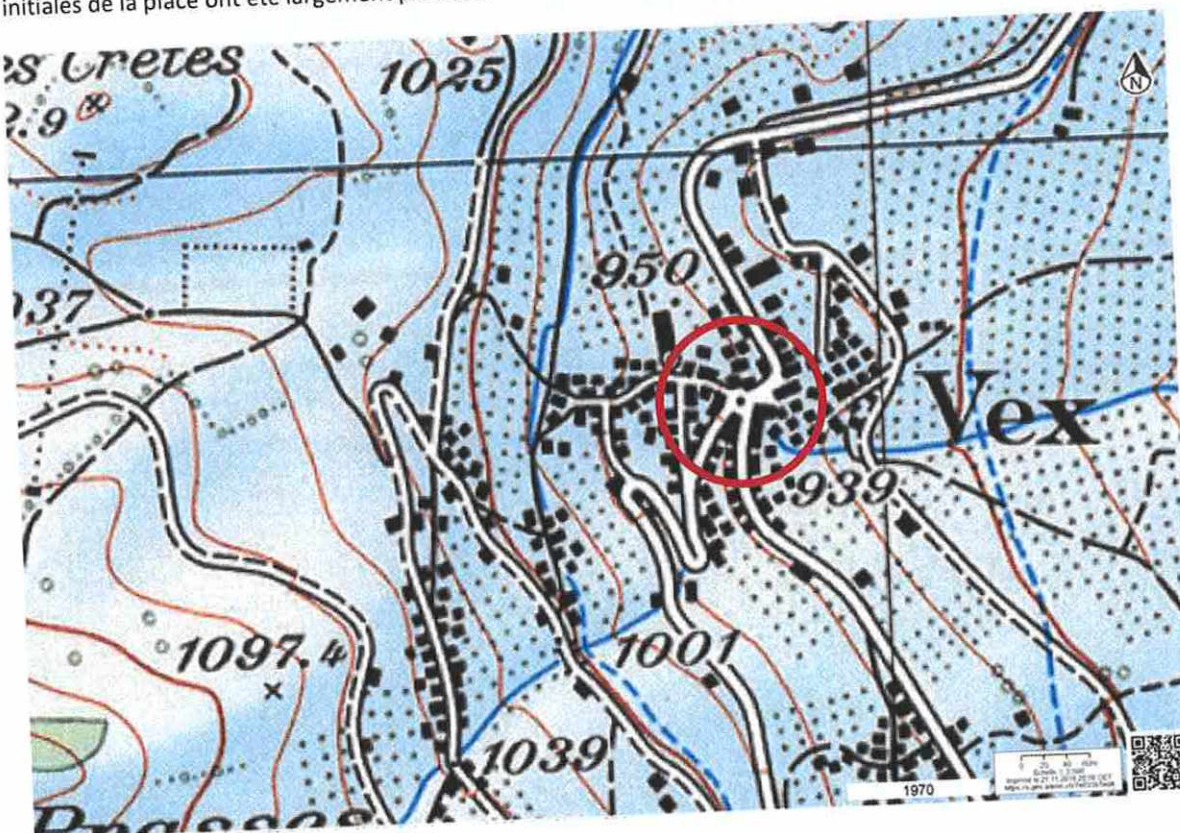


Illustration 5 : L'embranchement de la route menant à Hérémente déplacée sur la place du village de Vex

En parallèle à la réflexion d'un réaménagement de la route cantonale au droit de la traversée du village, les autorités communales souhaitent réfléchir aux opportunités d'aménager une place publique à l'écart du trafic routier.

L'opportunité de définir un espace public de qualité

A l'aval de la route de la vallée, un site a été identifié avec un bon potentiel pour y aménager un espace public de qualité. Les atouts de ce site sont les suivants :

- au cœur du village et à l'abri de la circulation routière,
- une topographie particulière générant des vues sur le grand paysage,
- un environnement bâti de qualité,
- un bon potentiel de réaménagement.

Un site au cœur du village et à l'abri de la circulation routière

Le site retenu est à quelques pas de l'hypercentre (avec l'école, la maison de commune, le jardin d'enfants notamment) et de la place historique du village. Sa situation au cœur du tissu villageois, le préserve des nuisances sonores de la route cantonale et offre un pendant à la place historique.

Une topographie particulière générant des vues sur le grand paysage

Ce site a une topographie particulière. Elle forme un « plateau » en pivot, orienté à la fois vers l'Est et Sud. Sur cette limite, les ruraux s'égrènent et ferment ponctuellement l'espace. L'entre-deux offre des vues cadrées sur le grand paysage.



Illustration 6 : A gauche, les constructions agricoles qui s'égrènent en limite Sud
A droite, les vues cadrée sur le grand paysage

Au Nord, l'espace s'ouvre sur un des très beau point de vue de la commune : le verger entre les deux crêtes et les montagnes à l'arrière-plan.



Illustration 7 : Le verger entre deux crêtes et les montagnes enneigées à l'arrière-plan.

Un environnement bâti de qualité

Les bâtiments de qualité doivent être préservés. Ils permettent d'aménager un espace public de qualité.

A l'Ouest, deux bâtiments majeurs ferment l'espace: une grande et très belle maison villageoise et l'ancienne école.



Illustration 8 : A gauche, la maison villageoise
A droite, la façade pignon de l'ancienne école

A l'Est, la double rangée de granges-écurie définit une ruelle typique du village. Au Sud, les constructions agricoles sont également bien préservées.

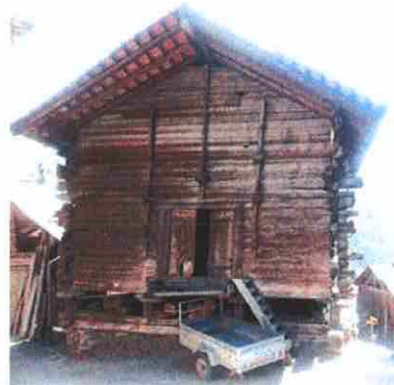


Illustration 9 : La ruelle du village et une construction agricole bien préservée

Un bon potentiel de réaménagement

Au cœur du périmètre, certains bâtiments sont lourdement altérés par les modifications successives et ils représentent peu de valeur patrimoniale. Ils offrent ainsi un potentiel pour le réaménagement de l'espace public.

3. Conclusion

Afin de permettre un réaménagement de l'espace public au cœur du village, le Conseil municipal de Vex a décidé de créer une zone réservée pour le périmètre défini. Le site choisi a le potentiel pour former un espace public de qualité pour les raisons suivantes :

- une situation au cœur du village et à l'abri de la circulation routière,
- une topographie particulière générant des vues cadrées sur le grand paysage,
- un environnement bâti de qualité,
- un bon potentiel de réaménagement.

Commune de Vex

Le Président :
Danny Defago



La Secrétaire communale :
Monique Nendaz

M. Nendaz

[Signature]
Vex, le 22 novembre 2018.



4. Annexe

Périmètre de la zone réservée